

Ces courriers ne bénéficient pas du tarif Marketing Direct

NON

Les exemples cités dans cette rubrique permettent d'illustrer les messages ne bénéficiant pas du tarif Marketing Direct et constituent des aides à la compréhension des principes généraux. La liste n'est pas exhaustive.

Quelques exemples de courriers ne bénéficiant pas du tarif Marketing Direct



- ✓ **Les cartes :**
 - L'envoi de cartes avec option, active ou non, de paiement ou de crédit.
 - L'envoi de cartes privatives d'acheteur, obligatoires afin d'acheter dans un point de vente.
 - L'envoi de cartes d'adhérent ou d'accès, obligatoires pour accéder à un club sportif, culturel, une association, un magasin, etc.
 - L'envoi de cartes d'adhésion à un parti politique, syndicat, etc.
 - L'envoi de cartes d'adhésion de mutuelles ou d'assurance.
- ✓ **Les messages comportant des codes d'accès, mots de passe ou logins :**
 - permettant l'usage de cartes de paiement,
 - donnant accès à des informations ayant un caractère personnel et confidentiel (exemples : informations liées à la santé, aux aides sociales, aux remboursements médicaux, etc.),
 - permettant de consulter des sites de gestion.

- ✓ Les collectes de taxe, appels de fonds, etc.
- ✓ Les convocations, annonces à assemblée générale, assemblée départementale, à une réunion de travail, une réunion statutaire, etc.
- ✓ L'envoi de contrats, d'avenants ou de modifications de tarif entraînant une modification contractuelle.
- ✓ L'envoi de propositions commerciales à des clients avec un message modifiant les dispositions contractuelles en cours.
- ✓ L'envoi de textes réglementaires ou administratifs.
- ✓ L'envoi d'attestations d'assurance, polices d'assurance ou notes de couverture.
- ✓ L'envoi de messages relatifs à une confirmation de réserve de crédit, suite à une proposition commerciale.
- ✓ L'envoi de quittances, reçus, avis de réception, TIP, etc.
- ✓ L'envoi de chèquiers, relevés de compte bancaire, etc.
- ✓ L'envoi de chèques, bons vacances ou tickets restaurants.
- ✓ L'envoi de déclarations de ressources.
- ✓ L'envoi d'avis de passage pour relevé de compteur.
- ✓ L'envoi de factures ou rappels de facture.
- ✓ L'envoi de relevés de points retraite ou points assurance.
- ✓ L'envoi de remboursements.
- ✓ L'envoi de licences ou attestations sportives.
- ✓ L'envoi de messages avec exécution automatique dans le cadre d'une relation contractuelle explicite ou implicite en cours.
- ✓ L'envoi de messages concernant les contrôles sanitaires obligatoires d'animaux, ou conditionnant une subvention.
- ✓ Les convocations aux visites médicales, résultats médicaux.
- ✓ Les résultats d'examens, bulletins scolaires.
- ✓ L'envoi de récépissés fiscaux.
- ✓ L'envoi de messages de résiliation.
- ✓ L'envoi de contrats après une contractualisation.
- ✓ L'envoi d'objets ou de catalogues gratuits dont les frais de port sont pris en charge par le destinataire.